

Retour sur terre pour le rebelle du Paris-Bamako En attente de son jugement, Salif Kamaté revient sur son parcours.

Par Catherine COROLLER

QUOTIDIEN : mardi 29 mai 2007

Il est encore un peu sonné mais combatif, Salif Kamaté, deux jours après son expulsion ratée de France (*Libération* d'hier). Samedi, ce Malien de 50 ans, sans papiers, avait semé la panique sur un vol Air France l'expulsant vers Bamako, les policiers de son escorte l'ayant violemment frappé selon les témoignages de passagers choqués par la brutalité des forces de l'ordre. Au point que le vol a été annulé.

«**Double peine**». Hier, Salif Kamaté se remettait de ses émotions et préparait sa défense dans les bureaux de Gaïa, association issue de Médecins du monde qui le suit depuis 1999 dans le cadre d'un programme de substitution à la drogue. Sur ses genoux, un dossier résumant toute sa vie, dont sa naissance au Mali, alors colonie française, en janvier 1957, ce qui aurait pu lui valoir la reconnaissance de sa nationalité française s'il avait fait les démarches nécessaires à l'âge de 18 ans. En 1972, il a 15 ans et rejoint des parents en France. Scolarité normale jusqu'à l'obtention d'un certificat de cordonnier. En 1986, il tombe pour trafic de drogue. La condamnation est assortie d'une interdiction définitive du territoire français (ITF). Une de ces «double peines» que Nicolas Sarkozy s'était fait fort de supprimer à son arrivée au ministère de l'Intérieur en 2002. «*Cette ITF a bouffé ma vie*», raconte ce Malien. En 2003, deuxième condamnation pour le même motif, et deuxième interdiction définitive du territoire.

Entre temps, Salif Kamaté a eu un enfant, décédé accidentellement. Il élève le fils de sa compagne. Il travaille aussi, au noir évidemment, puisqu'il est sans papiers. Vigile, agent d'entretien. Avec les animateurs de Gaïa, il entame des démarches pour tenter de faire lever les ITF. Les choses traînent. Mi-mai, Salif Kamaté se rend au commissariat du XIV^e arrondissement de Paris pour se faire expliquer pourquoi sa situation administrative est à ce point inextricable. «*C'était se jeter dans la gueule du loup*», regrette un membre de Gaïa. Les policiers l'arrêtent. Il est transféré au centre de rétention de Vincennes. La justice rejette toutes ses demandes de libération. Samedi, une escorte vient le chercher pour l'emmener à Roissy.

Départ imminent. De ce que les policiers lui ont dit, il pense que, une fois à bord, il aurait le droit de refuser son expulsion. Du coup, il se laisse embarquer sans résister. Installé tout au fond de l'appareil, il est démenotté. Soudain, il entend le commandant de bord annoncer le départ imminent de l'avion. «*A ce moment-là, je me suis adressé aux policiers : "Vous m'avez dit que si je ne veux pas partir, je peux me désister."*» «*Trop tard*», lui auraient répondu les forces de l'ordre. Dans le bureau de Gaïa, Salif Kamaté mime la scène. «*A ce moment-là, je me suis levé et j'ai commencé à crier que je ne voulais pas partir.*» Les policiers se seraient alors jetés sur lui, l'un tentant une manoeuvre d'étranglement. «*Je l'ai mordu au bras pour me dégager.*» Sous les coups, Salif Kamaté s'évanouit. «*Je me suis réveillé à l'hôpital.*»

Poursuivi pour «opposition à une mesure d'éloignement, refus d'embarquement et coups et blessures contre un policier», il a été présenté dimanche à un juge du tribunal de Bobigny. Celui-ci l'a remis en liberté et convoqué le 29 juin. «*Quand je suis sorti, j'ai vu les arbres et j'ai apprécié*, raconte le Malien. *Ensuite, j'ai appelé ma compagne. J'ai pris le métro, et je suis rentré chez moi*».